



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 19 H 30 en mairie

Présents :

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : /

Secrétaire de séance : Arnaud VASSAL

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

Nombre de conseillers en exercice :

14

Nombre de conseillers votants :

14

Date de convocation :

15 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Arnaud VASSAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Voté – 14 pour

Les comptes rendus des séances du 1^{er} juin et du 12 juillet 2023 ont été approuvés à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1 – DEVIS ECHO DES MOUETTES 2023 :

Voté – 14 pour

Présentation L. IMBERT

Sur 3 devis reçus, et sur les avis de Lucie Imbert ayant étudié soigneusement les offres techniques et commerciales, le Conseil vote à l'unanimité le choix du fournisseur Lucky à St Cyprien, pour 1 devis avec le montant total de 2 098.00 € HT.

2 – HABILITATION API / CNAF :

Voté – 14 pour

Présentation B. BON

Sur le web, les API jouent le même rôle que les annuaires, le téléphone étant remplacé par internet et les humains par des ordinateurs.

Une **API**, permet ainsi à un **ordinateur** de demander une information à un autre **ordinateur**, par **internet**.

Le Conseil vote à l'unanimité l'autorisation d'utilisation des données de la CNAF pour mettre en place la tarification automatique avec 3Douest.

3- AFFICHE CMJ ET COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL DU CMJ :***Voté – 14 pour*****Présentation A.L. SEUX**

Le concours de la plus belle affiche « village propre » a rassemblé 8 participants.

Deux devis ont été présentés au Conseil Municipal pour l'impression de ces affiches, qui retient à l'unanimité le fournisseur Lucky pour un montant total de 202,00€ HT.

D'autre part, 1 compte rendu de la dernière séance de ce CMJ a été fait, rappelant notamment la pose de nouveaux cendrier semaine prochaine, ainsi que l'opération « Nettoyons la nature » qui se déroulera le 30/09/2023. Celle-ci a déjà reçu la confirmation de la participation d'environ 40 personnes.

4- LOGICIEL CIMETIERE :***Voté – 14 pour*****Présentation G. THOMAS**

Le logiciel actuel nécessitait des aménagements et des actualisations. Il s'avère que l'entreprise qui le commercialisait n'existe plus. Il convient d'en acquérir un nouveau.

Suite à plusieurs consultations, seul 3DOuest a répondu avec une proposition pour 1 licence à 1 700.00€ HT, et qui permet de récupérer toutes les données actuelles. Cette offre a été votée à l'unanimité par le Conseil

SUSPENSION DE SEANCE

Aucune question soulevée

REPRISE DE SEANCE**5- TELEGESTION SALLE DES FETES / TRAVAUX / ENTRETIEN / DM :*****Voté – 14 pour*****Présentation G. THOMAS**

La mise en place de la télégestion de la salle des fêtes a commencé avant l'été :

- La programmation a été commencée par le SIEL et pourra être maintenant achevée.
- Une baie informatique a été installée avec une box pour internet.
- La fibre a été installée par Orange

Lorsque cette installation sera terminée et la formation donnée, l'éclairage et le chauffage de cette salle pourront être régulés à volonté et générer ainsi des économies d'énergie.

L'utilisation de la salle pourrait en être modifiée par rapport au planning actuel.

D'autre part la climatisation de cette salle est en panne depuis le début de l'été. Les différents locataires de la salle se sont plaints de cette situation. Après les dernières investigations du SIEL et d'une entreprise spécialisée dans ces matériels, il s'avère que des éléments d'usure ne sont pas dans l'état qu'il devrait.

Une remise en état est nécessaire. Un devis de 2 418,80 € HT a été proposé au Conseil pour validation qui, trouvant ce montant onéreux, demande un devis supplémentaire par un autre prestataire pour obtenir une meilleure offre.

Enfin pour rectifier ces écritures comptables à la demande la Trésorerie, une DM est nécessaire, qui est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

SUSPENSION DE SEANCE

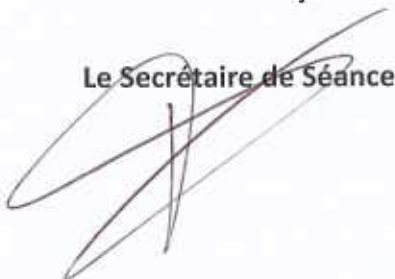
Aucune question soulevée

REPRISE DE SEANCE**7 – QUESTIONS / INFORMATION DIVERSES :**

- Cimetière : Est-il possible de rajouter un totem pour la dépose des cendres ?
- Une lettre anonyme a été reçue demandant de déplacer le cochon (élément de décoration du rond-point de la Madone) sur un autre emplacement de la commune.
→ Le cochon restera à sa place et ce jusqu'à la prochaine mise en place de la décoration suivante, réalisée bénévolement par l'Association « Crainti Déco »
- La Chorale de Craintilleux se représentera en concert, en l'Eglise de Craintilleux, le 21/10/2023
- Le nettoyage du monument aux morts sera réalisé en vue de la célébration du 11 Novembre. Le conseil demande à ce que la Madone soit également lavée à ce moment-là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

Le Secrétaire de Séance



Le Maire



Georges THOMAS



6- AVENANT TRAVAUX ROUTE D'UNIAS :**Voté – 13 pour****Abstention – Pierre Forest****Présentation F. CHAUX**

Une canalisation d'eau se trouve du côté où avaient été prévues les noues pour l'infiltration des eaux de pluie. Il a été nécessaire de revoir la technique à utiliser afin d'assurer cette infiltration, et ce serait une canalisation spécifique qui serait enterrée à la place des noues.

LFA et le Conseil Départemental ont validé cette technique, et nous pourrions ainsi conserver la subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Cette modification technique entraîne une plus-value totale sur le projet de 36 038.00€ HT.

Mme O. Masson estimant que cette erreur, émanant d'une mauvaise expertise de la SAUR, propose que cette dernière participe aux frais. Mr le Maire affirme qu'aucune suite n'est possible de ce côté-là.

Mr Pierre Forest alerte de plus sur le fait que nous sommes finalement contraints et forcés de payer cette somme, sur une erreur technique qui incombe aux experts, sans pouvoir négocier la fourniture qui semble très cher. Mr le Maire rassure que, c'est le rôle du Maître d'œuvre de garantir que les coûts additionnels soient les mieux négociés possible, et demande tout de même à Mr FOREST de se renseigner sur les prix de la tuyauterie, notamment.

Les travaux devant se poursuivre, et sans autre action possible, le Conseil vote cet avenant à 13 voies Pour.

7- SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :**Voté – 14 pour****Présentation G. THOMAS**

Une réunion a eu lieu cette semaine avec la référente des dossiers de subvention pour nous informer des projets retenus pouvant être subventionnés :

- Tout d'abord la subvention de 15 000,00 € pour le mur du cimetière est finalement de 17 000,00 €.
- Dans les projets 2023 votés au budget prévisionnel :
 - Projet voirie : rond-point de la madone (28 000,00 € HT)
 - Projet salle du Conseil meubles et insonorisation (15 500,00 €)
 - Sauvegarde externe (3 000,00 €)
 - Economies d'énergie installation e LED (17 250,00 €) :
 - Pompes à chaleur école (37 000,00 €)
 - Citerne récupération d'eau local technique (>8 000,00 €)
 - Jeu d'enfants jardin public (5 000,00 €)

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander ces subventions. Le Conseil approuve en votant à l'unanimité.

8- COMPOSTAGE CANTINE :**Pas de vote****Présentation G. THOMAS**

LFA suggère à la commune de tester une nouvelle technique pour le projet initial de compostage de la cantine, plus adaptée aux aliments. Après discussion, la commune n'essaiera pas d'autres moyens de compostage.